



DECISION N° 31--78 / SEPMBPE/DGD/DU 15 MARS 2019 /

**PORTANT CREATION DU COMITE D'ORGANISATION DE LA REUNION DE LANCEMENT
DE L'INTERCONNEXION DES SYSTEMES INFORMATIQUES DES ADMINISTRATIONS
DOUANIERES DES ETATS MEMBRES DE LA CEDEAO**

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu la loi n° 64-291 du 1^{er} août 1964, instituant un Code des Douanes, notamment en ses article 119 à 132 ;
- Vu le Décret n° 2016-869 du 03 novembre 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le Décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le Décret n° 2018-618 du 10 juillet 2018, portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par le Décret n°2018-914 du 10 décembre 2018 ;
- Vu Décret n° 2018-648 du 1^{er} août 2018 portant attribution des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2017-265 du 03 mai 2017 portant nomination du Directeur Général des Douanes ;
- Vu le décret n° 2019-78 du 23 janvier 2019 portant nomination du Colonel-Major DA Pierre Alphonse au grade de Contrôleur Général des Douanes ;
- Vu l'Arrêté n° 360 du 29 mai 2017 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;

Considérant les nécessités du service ;

D E C I D E

Article 1 : Il est créé, au sein de la Direction Générale des Douanes, un Comité d'Organisation, pour la tenue de la Réunion de lancement de l'interconnexion des systèmes informatiques des Administrations douanières de la CEDEAO le 22 mars 2019.

Article 2 : Le Comité est chargé de préparer, d'exécuter et de coordonner toutes les actions nécessaires au bon déroulement de la réunion.

Article 3 : Le Comité est composé des membres ci-après désignés :

PRESIDENT : Col. SANGARE Souleymane, Conseiller Technique du Directeur Général

COMITE SCIENTIFIQUE

Co-Présidents :

- Col. NIAMBE Ebalé Yvonne, Directrice des Régimes Economiques (DRE) ;
- M. BEUGRE Gilles Thierry, Directeur des Systèmes d'Information (DSI).

Membres :

- Lt/Col. DEZAÏ Bonguin Ferdinand, Sous-directeur des régimes Suspensifs et des Franchises (DRE) ;
- M. KOUASSI N'Goran Denis, Sous-directeur des Etudes et du Développement (DSEE) ;
- M. NEME Jean-Baptiste, Inspecteur des Services (DSI) ;
- Lt/Col. KOUASSI Yao, Chef de Bureau du Transit et des Acquits (DRE) ;
- M. COCOA Georges Roger, Ingénieur Informaticien (DSI) ;
- M. DIAQUET Pierre Joseph, technicien supérieur de transport logistique, (DS) ;

SECRETARIAT :

Secrétaire Général : Col. KOUA Kadjane Charles, Sous-directeur de la Coopération Internationale et de l'Assistance Administrative ;

- Lt/Col. GBAHOU Martin, Chef de Bureau du Transit (DRC) ;
- Mlle BAH Carine, Chargée d'Etudes, Direction de la Règlementation et du Contentieux (DRC) ;
- Mlle KOUAKOU Hortense, Secrétaire, Direction des Systèmes d'information (DSI) ;
- M. KOFFI Sylvain, Technicien Supérieur, Direction des Systèmes d'Information (DSI).



LOGISTIQUE ET TRANSPORT

Président : Col. TOURE Kinapara, Directeur des Moyens Généraux (DMG) ;

Membres :

- Cdt YOUL Sié, Chef de Bureau de l'Immobilier et des Métiers de l'Habitat, Direction des Moyens Généraux (DMG) ;
- M. DECHI Gérard Wilfried, Chef de Bureau Infrastructure et Télécom (DSI) ;

PROTOCOLE ET COMMUNICATION :

Président : Lt/Col. DIBY KOUAME Anne-Marie, Directrice de la Communication de la Qualité et du Partenariat avec le secteur privé (DCQPSP) ;

Membres :

- Mme BLEOUE Charlotte, Chef de Bureau Communication (DCQPSP) ;
- N'CHO Maxime, Webmaster Direction des Systèmes d'Information (DSI)

Article 4 : Le Comité se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que possible.

Article 5 : Le Comité peut recourir à toute personne ressource dont la compétence est reconnue pour l'éclairer dans le cadre de ses activités.

Article 6 : La présente décision prend effet pour compter de sa date de signature.

P/ LE DIRECTEUR GENERAL
P.I. LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT



Col. Amadou COULIBALY

